

Un autre agriculteur n'a pas pris la peine de réagir. Il déclarait:

J'avais l'impression que mes chances étaient très minces.

Encore un autre affirmait:

Nous n'avons obtenu que de piètres résultats (...) Leur représentant a reconnu l'inefficacité du produit, mais ne nous offrait que trois seaux (de produits chimiques) pour nous dédommager (...) Nous lui avons dit où il pouvait se les mettre ses trois seaux.

Le problème est très répandu, monsieur le Président. Je demande instamment au gouvernement de créer un tribunal si les fabricants de produits chimiques n'adoptent pas volontairement un mécanisme de règlement des plaintes qui mettrait les agriculteurs sur le même pied qu'eux. L'industrie doit se doter d'un code d'éthique relativement au traitement des plaintes des agriculteurs qui sont des consommateurs. Les multinationales productrices de produits chimiques se paient la tête des agriculteurs depuis assez longtemps au Canada.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE

WINNIPEG—LA VENTE DE VERSATILE FARM EQUIPMENT À FORD NEW HOLLAND

**M. Brian White (Dauphin—Swan River):** Monsieur le Président, la vente annoncée hier à Winnipeg de Versatile Farm Equipment à Ford New Holland est d'une grande importance sur le plan national. La décision de Versatile, révélée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), permettra à l'usine de Winnipeg de concrétiser ses plans de conception et de fabrication de tracteurs à quatre roues motrices et de moissonneuses-andaineuses qu'elle pourra vendre à l'étranger. La participation du gouvernement fédéral consiste en l'octroi d'un prêt remboursable de 45,5 millions de dollars.

Ford New Holland conservera le nom de Versatile, son logo, ses couleurs et son réseau de concessionnaires. Elle continuera d'offrir des pièces de rechange et de respecter les garanties. D'ici à la fin de 1987, elle comptera à son service 915 personnes et, d'ici à 1991, 1 233. Les agriculteurs profiteront de la compétitivité qui sera ainsi favorisée sur le marché.

Et le patronat et le salariat ont tous deux loué le gouvernement fédéral du rôle primordial qu'il a joué dans les négociations entourant la transaction et ont reconnu que sans sa participation elle n'aurait pas eu lieu.

Cette annonce témoigne de ce qu'il est possible d'accomplir quand les employeurs, les travailleurs et le gouvernement fédéral collaborent dans l'intérêt bien compris du Canada.

\* \* \*

[Français]

## LE TOURISME

L'AUGMENTATION DES TAXES FÉDÉRALES SUR L'ESSENCE—LES CONSÉQUENCES POUR LES VISITEURS

**M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent):** Monsieur le Président, mardi dernier, dans cette Chambre, j'ai indiqué que depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, la taxe sur

## Article 21 du Règlement

l'essence avait augmenté de 10 p. 100. Je regrette, monsieur le Président, mais ce chiffre est inexact et je ne voulais pas vous induire en erreur.

Mais voici, la taxe fédérale d'accise est passée de 1,5c. le litre à 4,5c. le litre, soit une augmentation de 300 p. 100 et la taxe de vente qui affecte aussi le prix de l'essence est passée de 9 p. 100 à 12 p. 100, soit une augmentation de 33 p. 100.

Le tout signifie que les taxes fédérales sur l'essence ont augmenté de presque 100 p. 100, passant de 4,1c. le litre à 8,0c. le litre. Cela fait en sorte que les Canadiens et les touristes qui visitent le Canada en automobile payent 10 p. 100 plus cher l'essence à cause des taxes imposées par ce gouvernement.

\* \* \*

• (1415)

[Traduction]

## LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLTE DE L'ARMÉNIE EN 1921

**M. Bill Attewell (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, trois ans seulement après le génocide de 1915, les survivants arméniens infligeaient la défaite à l'armée turque et créaient un État indépendant le 28 mai 1918. En 1920, en vertu du traité de Sèvres, signé par la Turquie et les alliés, l'Arménie indépendante s'agrandissait pour englober la majeure partie de son territoire historique. Le traité n'a cependant jamais été ratifié.

L'Arménie est demeurée indépendante jusqu'au 2 décembre 1920, date à laquelle la Turquie et l'Union soviétique ont envahi et écrasé la république naissante et anéanti le rêve arménien d'une démocratie libre. Il y a soixante-six ans aujourd'hui, le 18 février 1921, les Arméniens ont ranimé la flamme en se révoltant contre l'envahisseur communiste. Malheureusement, la révolte n'a duré que 90 jours, mais le rêve des Arméniens de voir reconnaître le génocide de 1915 et de créer un État arménien indépendant ne sera jamais étouffé.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPORTATIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam):** Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a soulevé des questions à la Chambre sur l'exportation d'armes et de matériel militaire canadiens. Nous nous inquiétons surtout des exportations canadiennes aux régimes militaires qui violent les droits de la personne d'une façon flagrante et du rôle que certains Canadiens jouent dans la fourniture de matériel militaire à des groupes comme les Contras et aux pays en guerre. Nous nous inquiétons aussi que le gouvernement fédéral vende du matériel militaire canadien aux pays du tiers monde auxquels il accorde aussi de l'aide officielle au développement.